



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 4 août 2023

Sécheresse :

- **Amélioration significative de la situation**
- **Abrogation des arrêtés de restrictions des usages de l'eau dans le département du Bas-Rhin**
- **Maintien de la vigilance sur l'ensemble du département**

Sur l'ensemble du département, les précipitations survenues depuis le 23 juillet ont permis de constater une nette amélioration de la situation hydrologique des cours d'eau. Concernant les eaux souterraines, ces précipitations ont également permis d'améliorer les niveaux de la nappe phréatique sur la zone « Ried Centre Alsace »

Ainsi, la préfète du Bas-Rhin, a décidé de lever l'ensemble des restrictions des usages de l'eau sur :

- Les bassins versants
 - Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen, Liepvrette,
 - Lauter, Sauer, Moder Zorn,
 - Sarre.
- Ainsi que sur les zones suivantes du ried centre alsace
 - Secteur 1 « Nord »
 - Secteur 4 - « Sud-Est »

Par conséquent, les arrêtés portant limitation des usages de l'eau, listés ci-dessous, sont abrogés :

- Arrêté du 23 juin 2023 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de l'unité hydrographique « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen, Liepvrette » dans le département du Bas-Rhin ;
- Arrêté du 28 juin 2023 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de l'unité hydrographique « Sarre » dans le département du Bas-Rhin ;
- Arrêté du 7 juillet 2023 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de l'unité hydrographique « Lauter, Sauer, Moder et Zorn » dans le département du Bas-Rhin ;
- Arrêté du 13 juillet 2023 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de la zone « Ried Centre Alsace, secteur 4 » pour les eaux souterraines dans le département du Bas-Rhin ;

- Arrêté du 21 juillet 2023 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de la zone « Ried Centre Alsace, secteur 1 » pour les eaux souterraines dans le département du Bas-Rhin.

La situation hydrologique reste cependant sous surveillance et Madame la Préfète a décidé de maintenir le département en situation de vigilance.

Chaque citoyen, chaque professionnel et chaque collectivité locale, est donc invité donc à continuer à modérer sa consommation d'eau.

Faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau, c'est préserver pour chacun les biens précieux que sont la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le site : [Arrêtés sécheresse en vigueur dans le Bas-Rhin.fr](#)

(Portail de l'État dans le Bas-Rhin : [Politiques publiques](#) > [Environnement](#) > [LSE - Loi sur l'Eau / Sécheresse](#) > [Gestion de la sécheresse](#) > [Arrêtés sécheresse en vigueur](#) >)

Contact presse

Bruno Iossif
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 @PrefetGrandEstBasRhin

 @Prefet67